



Article publié le 21/02/2022

La nuit du 4 août 1789, célèbre épisode de la Révolution française, est connue comme la date de l'abolition des privilèges en France, c'est-à-dire la fin du système féodal qui divisait la société en ordres : Noblesse / Clergé / Tiers-Etat.

Les citoyens naissent et demeurent libres et égaux en droits et une meilleure répartition des richesses apparait.

Que dire du système de répartition des « richesses » à l'AG2R. Serions-nous toujours sous un système féodal ? a noblesse aurait-elle été remplacée par les cadres supérieurs, le clergé par les agents de maîtrise, cadres opérationnels et le Tiers-Etat par les employés ???

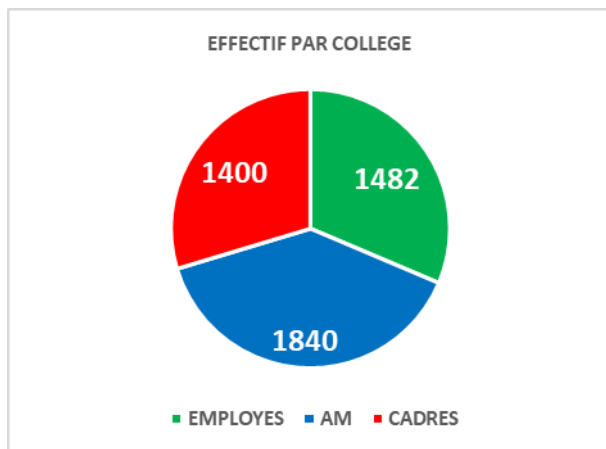
Mais n'oublions pas que certains nobles, qui dans ces temps de discordes, ont su prendre vent et cause pour soutenir ces revendications à l'instar de Philippe Egalite Louis Philippe Joseph d'Orléans député de la noblesse aux états généraux.

A en croire une analyse sur la répartition des enveloppes tant pour les Augmentations individuelles (AI) que pour les Primes Exceptionnelles (PE) cela se pourrait bien ...

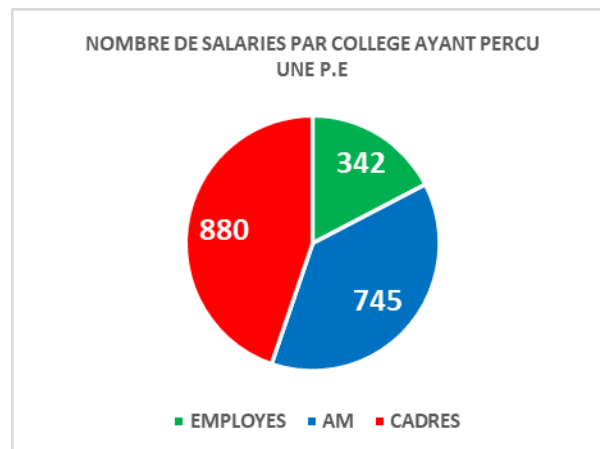
Regardons ce qu'il en est de plus près pour l'année 2021 soit 232 ans après cette fameuse nuit du 4 août 1789, concernant la répartition des PRIMES EXCEPTIONNELLES.

Focus sur l'année 2021 (source BDES) :

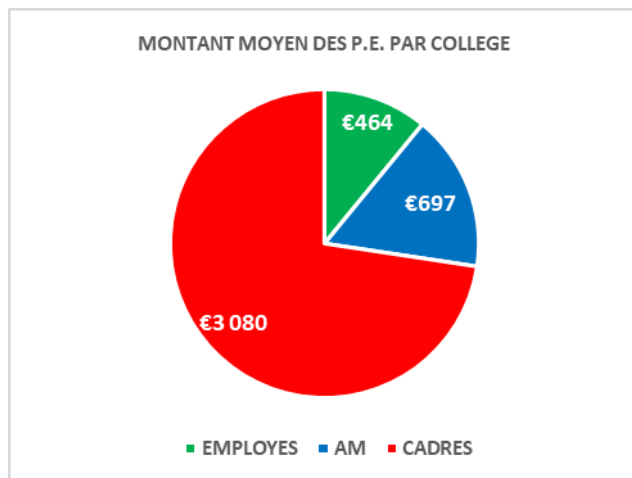
Les effectifs par collège sur la planète AG2R étaient de :



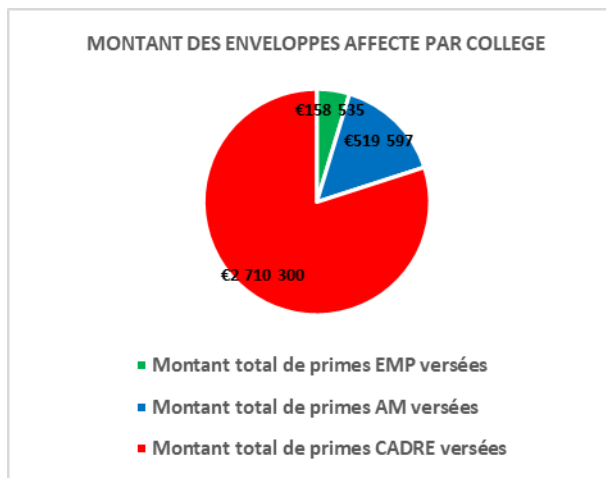
Le nombre des salariés par collège ayant perçu une PE :



Le montant moyen des PE touché par collège :



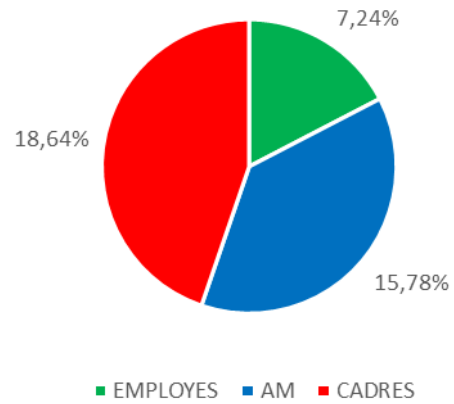
Le montant des enveloppes affecté par collège :



% du nombre de salariés par collège sur l'effectif total ayant perçu une

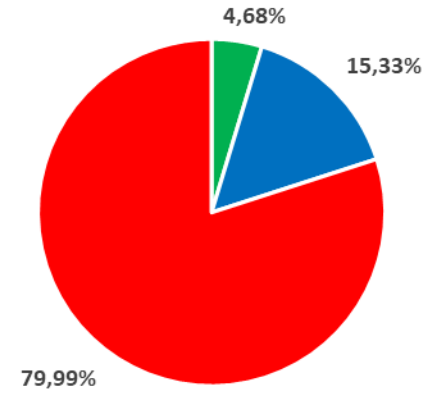
PE :

% de salariés par collège sur effectif total ayant perçu une PE



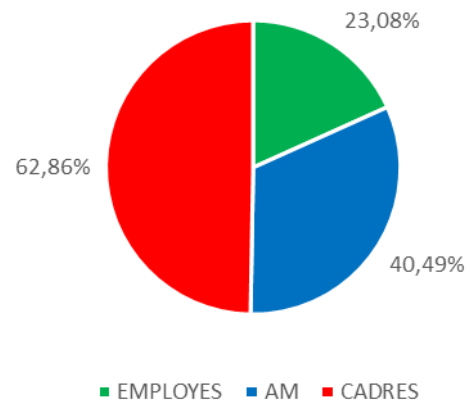
% du montant des enveloppes affecté par collège :

% du MONTANT DE L'ENVELOPPE AFFECTE PAR COLLEGE



% du nombre de salariés par collège ayant perçu une PE :

% de salariés par collège sur effectif total ayant perçu une PE



232 années passées et pas plus d'évolution concernant les Primes Exceptionnelles et il en va malheureusement autant pour les Augmentations Individuelles voir ci-dessous un tableau récapitulatif des AI et PE sur 2020 et 2021.

REPARTITION AUGMENTATION INDIVIDUELLE

2020

2021

	EFFECTIF	NBRE d'AI	% sur effectif par catégorie	% sur effectif par catégorie	DELTA ENTRE 2020 / 2021		EFFECTIF	NBRE d'AI	% sur effectif par catégorie	Montant moyen de primes versées attribué	Montant enveloppe attribué AVEC CHGT	% sur effectif total
EMPLOYES	1600	203	12,69%	4,17%	-1,49%	EMPLOYES	1482	166	11,20%	683€	113 378€	3,52%
AM	1876	373	19,88%	7,67%	-1,30%	AM	1840	342	18,59%	973€	332 766€	7,24%
CADRES	1388	351	25,29%	7,22%	-4,22%	CADRES	1400	295	21,07%	1 594€	470 230€	6,25%
Total	4864	927		19,06%		Total	4722	803		Enveloppe globale = 916 374€		17,01 %

REPARTITION DU NOMBRE DES PRIMES EXCEPTIONNELLES

	2020						2021					
	EFFECTIF	NBRE PRIMES	Montant moyen de primes versées	% sur effectif par catégorie	% sur effectif total	DELTA ENTRE 2020 / 2021	EFFECTIF	NBRE PRIMES	Montant moyen de primes versées	% sur effectif par catégorie	% sur effectif total	
EMPLOYES	1600	477	499 €	29,81%	9,81%	-6,73%	EMPLOYES	1482	342	464 €	23,08%	7,24%
Montant total de primes EMP versées =			237 790 €	6,93%	-79 255 €	Montant total de primes EMP versées			158 535 €	4,68%		
AM	1876	799	687 €	42,59%	16,43%	-2,10%	AM	1840	745	697 €	40,49%	15,78%
Montant total de primes AM versées =			549 290 €	16,01%	-29 693 €	Montant total de primes AM versées			519 597 €	15,33%		
CADRES	1388	958	2 760 €	69,02%	19,70%	-6,16%	CADRES	1400	880	3 080 €	62,86%	18,64%
Montant total de primes CADRE versées =			2 643 828 €	77,06%	66 472 €	Montant total de primes CADRE versées			2 710 300 €	79,99%		
Effectif =	4864	Primes = 2234	3 430 908 €			Effectif =	4722	Primes = 1967	3 388 432 €			

Que de messes dites depuis cette nuit du 4 aout 1789 laissant entrevoir des jours meilleurs pour le Tiers Etat, pardon les employés.

Les années et les siècles ont eu beau défiler, les révolutions avoir lieu, Zola et son Germinal passé par là ...

Nous pensons malheureusement arriver au même amer constat et pouvons dire sans nous tromper, que le système féodal

Mais ne croyons pas pour autant que tout est rose chez les cadres.

L'inégalité règne là encore par une hiérarchisation des primes en fonction de la classe, large différence d'attribution et du montant entre les classes 6 à hors classe, et une rupture d'égalité en fonction du genre masculin ou féminin, plus du simple au double sur le montant moyen des primes versées.

QUE FAIRE ?

UNE SOLUTION SIMPLE ET PAS DU TOUT ONEREUSE.

PARTAGONS ENFIN REELLEMENT LES « RICHESSES » !

PAR UNE MEILLEURE REPARTITION DU BUDGET ET DES ENVELOPPES C.Q.F.F.